

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 12 AVRIL 2024

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de conseillers présents à la séance :	22
Nombre de conseillers absents :	5
Nombre de conseillers ayant donné procuration :	4
Nombre de votants :	26
Date de la convocation :	29 mars 2024
Date d'affichage :	29 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze avril, à dix-sept heures et trente minutes, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves, LE GALL Maël (18h14), CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, BICZO Sylviane, LE FLOCH Eric, HADJADJE Valérie, TASSEL Stéphane, GUILLAUME Hervé (18h14), ANTHOINE Julien (18h02), BODEVEUR David, LE DRET STEUNOU Christelle, LE GUEVELLOU Marjorie, BENECH Pauline, LE HERVÉ Thomas, BONIZEC Christel, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine, MARCHAND Cinderella

Absents : BOÉTÉ Cécile, LE LUYER Martine, PIRON Valentina, THEFO Laurence, GOURHANT Pierrick

Procurations BOÉTÉ Cécile à CLECH Vincent, PIRON Valentina à BODEVEUR David, THEFO Laurence à LE DRET STEUNOU Christelle, GOURHANT Pierrick à HERVÉ Gildas

Secrétaire de séance : LE HERVÉ Thomas

N°2024/24

Budget annexe « Maison de Santé »
Autorisation de Programme / Crédits de Paiement
Révision n°2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2311-3 ;

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable ;

Vu la délibération n°2023/72 du 3 octobre 2023, approuvant le règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération n°2012/68 du 22 novembre 2012, autorisant la mise en place d'une procédure d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP) pour la section d'investissement, pour les programmes à venir qui s'y prêteraient, en raison notamment de leur pluriannualité et/ou de leur montant ;

Vu la délibération n°2022/15 du 1^{er} avril 2022 décidant l'ouverture d'une autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP) dans le cadre de l'opération « Maison de Santé » ;

Vu la délibération n°2023/36 du 31 mars 2023, modifiant l'AP/CP (révision n°1) afin de prendre en compte l'ajustement du montant de l'autorisation de programme et d'inscrire les nouveaux crédits de paiement ;

Monsieur le Maire informe les élus qu'il convient de modifier l'AP/CP (Révision n°2), afin de prendre en compte l'ajustement du montant de l'autorisation de programme et d'inscrire des crédits de paiement comme suit :

Autorisation de Programmes / Crédits de Paiement n°1/2022
Maison de Santé
Opération 100

Montant de l'AP ajusté 2022/2024	4 575 099,28 €
CP 2022	112 957,00 €
CP 2023 mandatés	1 162 142,28 €
CP 2024	3 300 000,00 €

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

Autofinancement et emprunt	2 309 727,28€
DSIL (phase 1)	605 609,00€
DSIL phase 2 (en attente)	600 000,00€
Région « Bien vivre en Bretagne 2022 »	232 606,00€
Agglomération (en attente)	150 000,00€
FCTVA (en attente)	<u>677 157,00€</u>
Montant total	4 575 099,28 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>26</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>26</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

DECIDE de modifier l'AP/CP (révision n°2), telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Vincent CLECH



Le secrétaire de séance,
Thomas LE HERVÉ

